



Y-a-t-il abus de faiblesse?

Par **niko**, le **25/02/2009** à **22:19**

Bonjour, je me permet pour des raisons d'anonyma, de ne pas me présenter.

Je vous explique la situation, mais ne sais pas par quel bout commencer car cela commence à partir d'histoires familiales anciennes datant de l'enfance.

Cependant je vais tenter de résumer: Dans mon enfance je fus victime de violences du type coups sur la tête mais qui n'ont pas été donnés exprès, car l'un donné par une personne ivre (qui n'est pas de ma famille), l'autre par mon frère ou ma soeur alors jeunes enfants. Mais il se trouve que ces coup m'ont provoqués une perte de mémoire, probablement aisée par un médicament aussi qui existait à l'époque.

Mais mes frères et soeur étaient mis au courant de cela, sans que je n'en sache rien, et leur tâche avait été par mesure de ma propre protection psychologique de me cacher tout cela, et donc de ne surtout pas me rappeler ces faits et même dans l'absolu de les nier devant tout le monde.

Plus tard mon frère et ma soeur ont fait des études de droit, alors que j'étais dans une autre UFR. Cependant alors que je cravachais pour mes examens et que je travaillais dur en plus. Ceux-là avaient trouvé un emploi plus reposant en dehors des cours (une fois par semaine seulement), et se sont quasiment inconsciemment coalisés pour que je reste vivre avec ma mère dans la maison familiale. Mais le but de ces cachoteries avait trouvé bonnes oreilles en mes frères et soeur car cela était devenu utile pour me faire faire le maximum de travaux dans la maison en attendant le décès des parents. Ainsi ils peuvent récupérer "l'héritage", et me mettre dehors ensuite. Me mettre dehors de fait puisque vivant seul je ne pourrai pas assumer les charges d'une maison, car célibataire. Donc ainsi obligé de céder la place. Sachant que compte tenu de certaines choses qui peuvent être suent des sociologues, on se marie quelques fois pour des intérêts fonciers dans certaines familles en faisant miroiter des biens fonciers, ce qui est pratique pour se faire une union maritale, compte tenu des pratiques sociales actuelles. Ainsi mes frères et soeur ont intérêt à ce que je reste seul, et s'en arragent pour qu'il en soit ainsi. Afin que je puisse pas assumer ces charges foncières. Le fin mot de l'histoire est qu'ils ont réussi entre temps à me faire hospitaliser en psychiatrie par le biais du harcèlement moral intense. Ainsi la proie ne peut plus échapper à son destin: soit l'hospitalisation, ou partir pour des raisons de finace et laisser tomber l'heritage. jurisprudence???